



---

## Séance du lundi 27 mai 2024

---

Date de la convocation: 21/05/2024

**Date d'affichage de la convocation : 21/05/2024**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 11**

**Présents :** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Votants: 11**

**Pour:**  
11

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

---

### **Objet: Renouvellement de l'adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion - DE\_2024\_010**

Mme/M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle. Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention. Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil municipal,  
Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **de renouveler** l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion

- **d'adopter** les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de

réalisation des

différentes missions réalisées par le pôle.

- **d'autoriser** M. le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception préfecture et publication le 28/05/2024